



PETIT MARS FOOTBALL CLUB

CHARTRE DU JOUEUR

Chaque joueur portant les couleurs du PMFC s'engage à :

- **Respecter le règlement intérieur du PMFC**
- **Etre à jour de sa cotisation**
- **Prendre soin des locaux et du matériel mis à sa disposition par le club ou les collectivités**
- **Respecter les entraîneurs, les dirigeants et les membres du PMFC**
- **Honorer les convocations aux matches et participer aux entraînements**
- **Etre assidu, sérieux et ponctuel aux entraînements et matches**
- **Respecter les choix effectués par les entraîneurs et l'encadrement technique pour les compositions d'équipes**
 - **Les éducateurs sont les seuls habilités à composer l'équipe, leurs choix doivent être respectés. Au moindre problème, le joueur doit immédiatement se retourner vers son éducateur et lui seul, pour éclaircir toute confusion ou contestation éventuelle.**
- **Respecter ses partenaires :**
 - **En toutes circonstances et quels que soient les aléas d'une saison ou même d'un match, respecter ces valeurs : LOYAUTE-CAMARADERIE-SOLIDARITE**
- **Respecter les adversaires et les arbitres**
- **S'informer en début de saison des différents calendriers sportifs**
- **Informé le plus rapidement possible, l'encadrement technique de son équipe en cas d'absence à un entraînement ou pour un match**
- **Adhérer à l'esprit et aux valeurs du PMFC**
- **Participer dans la mesure du possible et selon les besoins à la vie du club (arbitrage, soirée du club, événements...)**

**Petit-Mars, le
08/06/2023
Le Bureau PMFC**